



**SYNDICAT DES FINANCES PUBLIQUES
FORCE OUVRIERE – Section Vaucluse**

www.fo-dgfip-sd.fr/084/

février 2012

POURQUOI ADHERER A FORCE OUVRIERE ?

Aujourd'hui FO, historiquement et juridiquement la CGTFO, est le **seul syndicat français libre et indépendant** à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis et, de façon générale, de toute influence extérieure au syndicat.

C'EST SA FORCE, C'EST VOTRE FORCE !!

QUE PEUT FO POUR VOUS ?

FO a toujours participé, voire provoqué, toute les grandes négociations sociales qui sont à l'origine de nombreuses avancées déterminantes : congés payés, retraites complémentaires, assurance-chômage, formation professionnelle, etc. Dans tous ces domaines, les responsables FO sont reconnus comme des « experts ».

Parfois certains reprochent à FO son intransigeance ; pourtant, il n'y a pas à transiger, ni avec le patronat ni avec le gouvernement, sur l'amélioration du niveau de vie de tous ceux qui travaillent pour accroître la richesse du pays. Toutefois, en démocratie, on peut et on doit rechercher le compromis sans pour autant tomber dans la compromission, c'est le but de la libre négociation syndicat-patronat (contrat collectif) que FO préconise.

QUE PEUT FO POUR LA DEFENSE DE VOS DROITS DE SALAIRES ?

- droit du travail : FO est en mesure de vous renseigner, orienter, conseiller
- protection sociale : des administrateurs dans les organismes sociaux (Sécurité sociale, allocations familiales, caisses de retraite, Pôle emploi) peuvent vous expliquer les démarches à engager. Chaque adhérent FO du secteur privé comme public, a jour de ses cotisations, bénéficie d'une assistance « protection juridique vie professionnelle ». Cette protection intervient, dans le cadre de l'exercice de son métier, en cas de poursuites d'un tiers pour dommage subi.
- Prud'hommes : FO peut vous aider à saisir le conseil de prud'hommes
- dans la vie quotidienne : FO peut vous informer, vous conseiller mais surtout, les syndiqués FO ont la possibilité de recourir aux services de l'association Force Ouvrière consommateurs (AFOC) pour les litiges liés à la consommation. Elle est présente dans tous les départements au sein des Unions Départementales FO.

A QUOI ENGAGE L'ADHESION A FO ?

A vous de choisir ce que vous voulez faire :

- Adhérer : vous donnez du poids à votre syndicat, vous lui donnez plus de force (*)
- Militier : vous participez activement à la vie de votre syndicat, vous défendez vos idées, vous prenez en charge les revendications et vous faites partager vos convictions aux autres. Vous avez le sentiment d'agir, de ne plus subir.
- Assurer les responsabilités : vous vous êtes pris au jeu du militantisme, les syndicats reconnaissent vos qualités et vous font confiance, alors les responsabilités vous attendent.

(*) Assurer notre indépendance décisionnelle suppose que soit assurée notre indépendance financière. Celle-ci repose uniquement sur les cotisations et il importe de marquer ton soutien à notre organisation syndicale.

C'est pourquoi, nous comptons sur ta fidélité pour acquitter ta cotisation.

Exemple de cotisation :

Grade	Echelon	Indice	Barème
Inspecteur	6ème	461	145€ soit 4€ par mois (**)
Contrôleur Principal	4ème	410	128€ soit 3,60€ par mois(**)
Agent d'Administration Principal 2ème classe	(E5) 4ème	308	95€ soit 2,70€ par mois (**)

(**) après réduction d'impôt de 66% en vigueur à ce jour.

Les personnes à temps partiel réduisent la cotisation au prorata du temps travaillé.



****BULLETIN D'ADHESION 2012****

NOM :

PRENOM :

GRADE :

ECHELON au 01/01/2012 :

INDICE :

Temps partiel Quotité :

Les personnes à temps partiel réduisent la cotisation au prorata du temps travaillé.

Affectation :

Montant Cotisation :

Possibilité de payer entre 1 et 6 versements (joindre les chèques qui seront encaissés entre mars et août).

adhère au syndicat National FO-DGFIP

A, le

Signature

A renvoyer à

Secrétaire Départementale :

Catherine LOCRET

☎ 04.90.63.72.79

SIP de Carpentras, 219 ave du Comtat Venaissin, BP 270, 84208 CARPENTRAS CEDEX